



ROSEE DE MAI - 4 MAI 2025 RÈGLEMENT

- La Rosée de Mai est une randonnée Marche et Cyclo Touristique organisée par le club des Randonneurs Rochelais. Les VAE débridés ne sont pas acceptés dans cette manifestation.
- Le Club des Randonneurs Rochelais est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme et à la Fédération Française de Randonnée.
- Les différents circuits se feront en boucle avec pour points de départ et d'arrivée la salle Simenon place de l'Abbé Coll 17137 MARSILLY.
- Chaque participant devra remplir le bulletin d'inscription auprès du club avant de prendre le départ. Il devra prendre connaissance sur ce bulletin qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissance des difficultés de celui-ci et des consignes de sécurité.
- Inscriptions entre 7h30 et 9h00, fin de manifestation à 13h.
- Les départs se feront à partir de 8h00 et seront libres.
- Il n'y aura aucune notion de temps ni classement.
- Une autorisation parentale sera nécessaire pour les mineurs non accompagnés par un adulte.
- Les circuits emprunteront les voies publiques et les participants devront respecter le code de la route.
- Un ravitaillement sera prévu sur les différents circuits (hors 40 km et Gravel).
- En cas d'urgence contacter :

Marche ☎ 06 72 18 49 73

Cyclotourisme ☎ 06 08 01 84 65

Le Président : Philippe CHARBAU